

**Le 6 mars 2023**

## **L'inflation gruge le pouvoir d'achat des retraités du RREGOP**

**Une étude de l'Observatoire de la retraite indique qu'un niveau d'inflation projeté à 2 % par année ferait perdre d'environ la moitié le pouvoir d'achat des personnes retraitées du secteur public, sur une période de 30 ans. Pour la période 2002-2022, cela signifie qu'une rente fixe ferait perdre environ 34 % de son pouvoir d'achat à une personne retraitée.**

L'étude révèle entre autres que le pouvoir d'achat d'une personne diminue lorsque sa rente de retraite augmente moins rapidement que le coût des biens et services qu'elle consomme de manière régulière. Ainsi, plus l'augmentation du coût de la vie est importante, plus le pouvoir d'achat diminue.

Selon le rapport de l'Observatoire, l'indexation du régime de retraite du secteur public est abordée dans un contexte où la Banque du Canada cherche à maîtriser l'inflation dans une fourchette entre 1 % et 3 %. L'indexation est intimement liée au pouvoir d'achat des retraités. Elle influence leur capacité à acquérir les biens et services dont ils ont besoin.

« Il est urgent que le gouvernement bonifie les prestations de retraite en fonction de l'inflation. Plus l'inflation est élevée, moins les rentes non indexées ou partiellement indexées permettent aux rentiers d'acheter des biens ou des services. », fustige le président provincial de l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic, Paul-René Roy.

### **Les impacts financiers de l'indexation partielle du RREGOP chez les retraités**

Le niveau de la diminution du pouvoir d'achat dépend de différents facteurs comme la répartition des années travaillées, le nombre d'années de perception des rentes, l'année de prise de la retraite ou la prise en compte de la coordination des rentes avec le Régime de rentes du Québec.

Selon les données colligées dans l'étude, si, par exemple, le salaire de fin de carrière utilisé pour le calcul de la rente s'élevait à environ 57 000 \$, soit le dernier échelon salarial possible pour les agents de recherche et de planification socioéconomique en 1992, le montant perdu en termes de pouvoir d'achat s'élève à environ 9 806 \$ à la fin de la période considérée, en 2022.

« En tant que régime de retraite versant des rentes viagères aux travailleurs du secteur public, il s'est avéré que l'indexation partielle du RREGOP gruge le pouvoir d'achat des rentiers, année après année. Il est faux de croire que les employés de l'État peuvent prendre leur retraite extrêmement tôt dans leur vie, car plusieurs conditions doivent être respectées afin de bénéficier des rentes sans réduction », mentionne Paul-René Roy.



Association québécoise  
des retraité(e)s des secteurs  
public et parapublic

Les participants du RREGOP doivent avoir au moins 61 ans et compter au moins 35 années de services afin d'être admissibles à la pleine rente. Plus précisément, quitter son emploi avant d'atteindre l'une ou l'autre des conditions signifie qu'on abandonne 6 % de rente par année de départ anticipée.

### **À propos de l'AQRP**

Fondée en 1968, l'AQRP représente les retraité(e)s des secteurs public et parapublic du Québec. Elle a pour mission de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts économiques, financiers, culturels, intellectuels et sociaux de ses membres (préretraités et retraités de l'État) et de l'ensemble des aînés du Québec. Elle compte près de 35 000 membres.

### **Contact**

Marc-William Gagné, conseiller aux communications et relations publiques  
marc-william.gagne@aqrp.ca | 418 683-2288, poste 120 | Cellulaire : 581 668-1200